

LA LETTRE

Truffle Capital lance des holdings ISF

La Lettre Capital Finance n° 964 | 08 Mars 2010 | page 7

Truffle Capital - qui a confirmé, sans autre commentaire, avoir préféré s'inscrire à l'AFG plutôt qu'à l'Afic, cette année - vient de recevoir un visa de l'AMF pour neuf sociétés holdings ISF à prospectus unique, baptisées « holdings incubatrices ». Créées par offre publique, ces sociétés holdings animatrices se distinguent des holdings ISF passifs par deux biais principaux. Elles sont soumises au régime commun des augmentations de capital ISF PME (2,5 M Euros au maximum, déductibles à 75 % de l'ISF, pour un nombre illimité de souscripteurs). Des souscriptions déduites de l'IRPP leur permettront peut-être de dépasser ce seuil, mais les holdings doivent, en tout cas, jouer un rôle actif auprès des sociétés dans lesquelles ils investissent, en faisant la preuve d'une influence importante sur leur stratégie. Ils détiennent donc le plus souvent une part importante au capital des sociétés cibles. Les holdings de Truffle Capital investiront dans un à trois spin-off technologiques ou start-up late stage, suivant en cela la stratégie habituelle du VC. Chacun d'entre eux aura sa spécialité propre, dans la santé, les TIC et les cleantechs : biotechnologie, services médicaux, chimie verte, logiciels, Internet, télécoms, énergies nouvelles, matières premières et matériaux, bois énergie. Ils pourront co-investir avec les FCPI ISF de Truffle Capital, qui continue parallèlement d'en lever, y compris par le même canal de distribution. Deux d'entre eux ont été rendus publics : UFF et Invest Securities.

Conseil juridique : HBC Avocats (Jean-Luc Elhoueiss)

Écrit par J.R.